



Convocation a la brigade des stupéfiants

Par Visiteur

Ce matin j'ai reçu le coup de fil d'un capitaine de police de la brigade des stupéfiants de Nanterre. Il me demande de me présenter pour une audition demain après midi au commissariat. Il refuse de me dire la raison de cette convocation.

Pour être clair, je suis consommateur occasionnel(mais non vendeur ou quoi que ce soit !) de cocaïne. Je pense qu'ils ont du m'identifier en tant que client en repérant mon numéro de téléphone sur le portable d'un revendeur.

Ma question est : que vont-ils me demander ? que dois-je leur répondre? des renseignements sur les revendeurs ? qu'est-ce que je risque ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

que vont-ils me demander ? que dois-je leur répondre? des renseignements sur les revendeurs ? qu'est-ce que je risque ?

Vous devez sans doute être effectivement convoqué en raison de vos fournisseurs maintenant je ne peux pas deviner la raison de votre convocation.

Sachez que la consommation de produits stupéfiants est interdit par l'article I 3421-1 du Code de la santé publique qui prévoit des peines maximales d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende.

Cependant dans la plupart des cas, et en particulier pour les consommateurs occasionnels, la prison reste exceptionnelle et en cas de poursuite il est envisagé une aide médicale, psychologique et sociale.

Si des renseignements sur vos revendeurs vous sont demandés il est de votre devoir de citoyen de collaborer.

Cordialement